

ICS 97.140

Version Française

**Rapport technique sur les données de fidélité concernant
les normes EN 12720, EN 12721, EN 12722, EN 15185 et
EN 15186**

Technischer Bericht über Präzisionsdaten der Normen
EN 12720, EN 12721, EN 12722, EN 15185 und EN
15186

Technical report regarding precision data for
standards EN 12720, EN 12721, EN 12722, EN 15185
and EN 15186

Le présent Rapport Technique (TR) a été adopté par le CEN le 5 novembre 2018. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 207.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
1	Domaine d'application 3
2	Références normatives 4
3	Termes et définitions..... 4
4	Principes généraux..... 6
5	Écart-type de répétabilité et écart-type de reproductibilité..... 7
5.1	Abrasion 7
5.2	Rayure 7
5.2.1	Rayure linéaire 7
5.2.2	Rayure circulaire..... 8
5.3	Liquides froids 8
5.4	Chaleur sèche..... 8
5.5	Chaleur humide..... 8

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TR 17292:2018) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 "Ameublement", dont le secrétariat est tenu par UNI.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus d'annoncer ce Rapport technique : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.